



RAPPORT
DE LA MISSION D’EVALUATION DES BESOINS ELECTORAUX DE L’EISA
EN REPUBLIQUE DU TCHAD

30 Mars – 4 Avril 2015

TABLE DES MATIERES

Sigles et abréviations	3
Introduction	4
1. Contexte politique général des élections	4
1.1. Quelques données générales sur le Tchad.....	4
1.2. La biométrie au cœur des désaccords politiques.....	5
1.3. Quelques autres sujets d'inquiétude.....	6
2. Cadre juridique des élections	7
2.1. Un cadre juridique propice à des élections crédibles et transparentes.....	7
2.2. Un dispositif juridique présentant quelques failles.....	7
3. Cadre institutionnel	8
3.1. La Commission électorale nationale indépendante.....	8
3.1.1. Une commission électorale qui bénéficie de la confiance des parties prenantes au processus électoral.....	8
3.1.2. Les inquiétudes exprimées au sujet de la commission électorale.....	9
3.2. Le Bureau Permanent des Elections.....	9
3.3. Le Conseil Constitutionnel et la Cour Suprême.....	10
4. Chronogramme et état d'avancement des préparatifs	10
5. Participation des parties prenantes au processus électoral	11
6. Assistance électorale internationale	11
7. Sur la réouverture éventuelle du bureau de EISA- TCHAD	12
Conclusion	13
Recommandations	13
Annexe Liste des interlocuteurs de la Mission	16

SIGLES ET ABREVIATIONS

BPE : Bureau Permanent des Elections

CC : Conseil Constitutionnel

CNDP : Cadre National de Dialogue Politique

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante

CNS : Conférence Nationale Souveraine

CS : Cour Suprême

DDC : Direction du Développement et de la Coopération

DUE : Délégation de l'Union Européenne

EISA: Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

UE : Union européenne

INTRODUCTION

L'Institut Electoral pour une Démocratie durable en Afrique (EISA) a déployé une mission d'évaluation des besoins électoraux en République du Tchad du 30 mars au 4 avril 2015. Cette mission s'inscrivait dans le cadre de la deuxième phase du Programme de Renforcement de la Démocratie en Afrique (ADS II)¹. L'objectif de la Mission était d'évaluer le contexte politique général et les préparatifs des prochaines élections, analyser les besoins des parties prenantes au processus électoral, identifier les axes d'action et les possibilités d'une réouverture éventuelle du bureau de EISA au Tchad.

La Mission a été conduite par Dr Lucien Toulou, Directeur des programmes de l'EISA et comprenait M. Justin Doua Goré, Expert Principal EISA-Mali et M. Baïdessou Soukolgué, Consultant. La Mission a rencontré de nombreuses parties prenantes au processus électoral, notamment la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le Cadre National de Dialogue Politique (CNDP), les partis politiques, les Organisations de la Société Civile (OSC) impliquées dans le suivi du processus électoral, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Bureau de la Coopération Suisse.

Le présent rapport, après un survol du contexte général des élections à venir, présente les analyses de la Mission sur le cadre juridique et institutionnel des élections, les préparatifs électoraux, la participation des parties prenantes au processus électoral, l'assistance électorale internationale et les pistes en vue d'une éventuelle réouverture du bureau de EISA au Tchad. Des recommandations pertinentes sont formulées à l'attention des diverses parties prenantes, dont la prise en compte pourrait contribuer à améliorer l'organisation des élections en République du Tchad.

1. CONTEXTE POLITIQUE GENERAL DES ELECTIONS

Le contexte politique des élections à venir est marqué par des désaccords persistants sur la biométrie, l'effritement du consensus politique et de nombreux autres sujets de crispation.

1.1. Quelques données générales sur le Tchad

Ancienne colonie française, le Tchad est devenu République le 28 novembre 1958 et a accédé à la souveraineté internationale le 11 août 1960 avec François Tombalbaye comme premier président². D'une superficie de 1 284 000 km², pour une population estimée à plus de 13 000 000 d'habitants, le pays est limité au nord par la Libye, à l'est par le Soudan, au sud par la République Centrafricaine, à l'ouest par le Cameroun, le Nigeria et le Niger.

¹ Ce programme est mis en œuvre dans quelques pays du continent à l'effet de contribuer à l'amélioration de la gouvernance démocratique.

² Il deviendra plus tard Ngarta Tombalbaye dans le cadre de la politique dite de révolution culturelle.

L'évolution politique du pays sera très mouvementée. Dès 1962, le multipartisme est supprimé au profit du parti unique. En avril 1975, le premier président est renversé par un coup de force militaire qui va inaugurer une longue période d'instabilité politico-militaire³. La chute du régime de Habré le 1^{er} décembre 1990, sous les coups du Mouvement Patriotique du Salut conduit par Idriss Deby, ouvre de nouvelles perspectives démocratiques. Le multipartisme est rétabli et une conférence nationale souveraine (CNS), réunissant les forces vives de la nation, est organisée en 1993 pour poser les bases d'une véritable réconciliation nationale et un Etat de droit. Les réformes induites par la CNS, bien que partiellement appliquées, ont imprimé au paysage politique tchadien la configuration qu'il a aujourd'hui.

1.2. La biométrie au cœur des désaccords politiques

L'introduction de la biométrie dans le système électoral tchadien, bien que prescrite par l'accord politique du 13 août 2007 et reprise dans le code électoral, constitue le principal point de fixation du débat politique relativement au processus électoral⁴. Si le principe ne pose pas de problème, son étendue divise la classe politique. Pour la majorité présidentielle, la biométrie sera limitée à l'enrôlement des électeurs alors que l'opposition réclame, en sus, l'utilisation de kits d'identification des électeurs dans les bureaux de vote.

Cette fixation sur la biométrie, plus qu'un simple dilatoire de positionnement, constitue un réel motif d'inquiétude, voire une hypothèque pour des élections inclusives. En effet, la surenchère qu'elle induit risque indubitablement de plomber l'atmosphère politique et impacter les activités de la CENI. A défaut d'affirmer son indépendance ou de faire des choix forts, cette dernière pourrait pâtir de cette situation. Même si ces divergences se traduisent jusque-là par des discours, sans un consensus minimal, il est à craindre une désaffection politique, voire un boycott des élections par une partie de l'opposition⁵.

La Mission a noté dans ses interactions un effritement du consensus politique qui caractérise le jeu politique depuis de longues années⁶. La polarisation du jeu politique, entre d'une part, la majorité et, d'autre part, l'opposition politique qui semble montrer une unité circonstancielle et qui est rejointe par quelques organisations de la société civile et syndicales constitue un sérieux facteur de ralentissement du processus électoral. Sans un réel sursaut de part et d'autre, le processus électoral en cours risque de pâtir de ces divergences très marquées.

³ Durant cette période, le Tchad connaîtra les régimes de Felix Malloum, de Goukouni Weddeye et de Hissein Habré, avec un petit intermède entre ces deux derniers assuré par Lol Mahamat Choua.

⁴ Il est à noter que le report de la biométrie pour compter des élections de 2015 a été validé par un consensus politique en 2011. On avait invoqué à l'époque les difficultés financières et le temps que prendrait un enrôlement biométrique.

⁵ Il faut rappeler que les élections présidentielles de 2006 et 2011 ont été boycottées par l'opposition dite radicale. A l'époque déjà l'opposition dénonçait le manque de transparence du processus électoral.

⁶ Le consensus politique a commencé à prendre forme dès les premières élections de 1996 et 1997, avec le concept de "démocratie consensuelle et participative". Au nom de ce concept, la présidence de l'Assemblée nationale a été assurée par Wadal Abdelkader Kamougué dont le parti, avec 29 élus, était alors arrivé très loin derrière le MPS qui avait la majorité absolue. Il a été ensuite renforcé par l'Accord politique du 13 août 2013.

1.3. Quelques autres sujets d'inquiétude

Outre le désaccord sur la biométrie et l'étiollement du consensus politique, de nombreux autres sujets ont été portés à l'attention de la Mission comme particulièrement préoccupants. Il s'agit essentiellement de la politisation et de la militarisation de l'administration territoriale, le risque de partialité du conseil constitutionnel (CC) et de la cour suprême (CS) dans le traitement des contentieux et des entorses aux libertés publiques.

Nombre d'interlocuteurs sont, en effet, revenus sur le point 4 de l'accord politique du 13 août 2007 qui prescrit la dépolitisation et la démilitarisation de l'administration territoriale. A ce jour, ce point de l'accord politique est loin d'être effectif. Plus des ¾ des régions administratives sont gouvernées par des hauts gradés de l'armée soupçonnés par l'opposition d'être à la solde ou très proches du régime.

Les interlocuteurs de la Mission ont, ensuite, insisté sur la nécessaire réforme du mode de désignation des membres du CC et de la CS, les deux instances en charge des contentieux électoraux. Il faut noter que les neuf membres du CC et les seize membres de la CS sont tous désignés par le Président de la république et le président de l'assemblée nationale⁷. L'opposition et la société civile semblent indexer particulièrement la présence d'anciens hauts cadres et membres du bureau politique du parti au pouvoir à la tête de ces deux instances. A titre d'exemple, le président du CC a été, entre autres, directeur de campagne du président Deby et secrétaire général du parti au pouvoir.

La dernière source d'inquiétude évoquée par les interlocuteurs de la Mission est d'ordre sécuritaire. Il a été déploré le durcissement du pouvoir face aux manifestations publiques qui sont soit refusées soit réprimées⁸.

2. CADRE JURIDIQUE DES ELECTIONS

Le cadre juridique des élections en République du Tchad est défini par la Constitution, le code électoral et ses modifications subséquentes, la loi portant création de la CENI, la loi portant création du BPE, la charte des partis politiques ainsi que par les différents décrets d'application. Bien qu'ils présentent quelques insuffisances, ces textes sont propices à des élections crédibles.

2.1. Un cadre juridique propice à des élections crédibles et transparentes

La Constitution fixe le cadre des élections en posant plusieurs principes. En son article premier, elle pose le fondement démocratique de la République. Elle proclame le pluralisme

⁷ Se fondant sur l'appartenance des présidents du CC et de la CS au parti au pouvoir, l'opposition et la société civile estiment que le traitement des contentieux électoraux n'est pas impartial et équitable.

⁸ Depuis quelques mois, on note régulièrement des confrontations entre les forces de sécurité et les élèves et étudiants qui contestent certaines mesures gouvernementales, notamment le port obligatoire du casque pour les conducteurs d'engins à deux roues.

politique et les libertés politiques (article 4). Elle définit, en outre, les contours de l'élection du Président de la République (articles 61 à 71), des députés (articles 107 à 111).

Les dispositions constitutionnelles sont reprises et complétées par le code électoral qui détermine dans les détails l'électorat, les conditions de candidature, la campagne, la gestion des résultats et des contentieux électoraux ainsi que les dispositions pénales.

La loi portant création de la CENI a institué une structure tripartite, incluant la majorité présidentielle, l'opposition démocratique et la société civile. Une composition conforme aux prescriptions des pourparlers politiques ayant abouti à la mise en place du CNDP.

La loi 1690 portant organisation et attributions du BPE définit le cadre de la gestion du fichier électoral et prescrit les mesures de révision annuelle des listes électorales.

Dans l'ensemble, le cadre juridique fixe les principes et autres mesures propices à des élections crédibles. Toutefois, son analyse permet de déceler quelques insuffisances.

2.2. Un dispositif juridique présentant quelques failles

L'analyse du cadre juridique permet de relever quelques failles susceptibles d'affecter la bonne tenue des élections. C'est le cas, au niveau du code électoral, des délais qui paraissent inadéquats par rapport aux activités auxquelles ils se rapportent. Ils sont soit très longs, soit très courts. A titre d'exemple, le code électoral accorde quinze jours à la CENI pour proclamer les résultats provisoires quand bien même les résultats des démembrements arrivent déjà compilés à la CENI au plus tard dans les 72 heures des élections. Par contre, d'autres délais, notamment ceux consacrés à l'inscription des électeurs en période non électorale paraissent assez courts par rapport à la complexité de la procédure.

La Mission souligne, en outre, la désuétude de certaines dispositions fondamentales. En effet, alors que le code électoral⁹ et la loi sur le BPE prescrivent un enrôlement annuel des électeurs (fonctionnaires et agents de l'Etat mutés, personnes ayant recouvré leur droit électoral, personnes ayant atteint la majorité électorale...), aucune mesure n'a été prise à l'effet de rendre ces dispositions effectives. C'est également le cas de l'article 2 de la loi portant création de la CENI qui charge cette dernière de faire respecter les dispositions des lois électorales alors que dans les faits la CENI est inhibée dans son fonctionnement par son essence politique. La Mission note que si les bonnes décisions avaient été prises dès la fin du précédent processus électoral, la probabilité de tenir des élections législatives dans les délais aurait été plus grande.

3. CADRE INSTITUTIONNEL

De nombreuses structures interviennent, à des degrés divers, dans l'organisation des élections au Tchad, dont les principales sont la CENI, le BPE, le CC et la CS.

⁹ Cf. les articles 25 à 28 du code électoral et 3 à 5 de la loi portant organisation et attributions du BPE.

3.1. La Commission Electorale Nationale Indépendante

Aux termes de l'article 2 de la loi no 016/PR/2013¹⁰ portant création d'une Commission Electorale Nationale Indépendante, la CENI a pour mission générale l'organisation, la supervision et le contrôle du déroulement de toutes les opérations de recensement électoral, des élections référendaires, présidentielles, législatives et locales. Outre ces missions générales, la CENI est investie du pouvoir de faire respecter les dispositions des différentes lois électorales.

La Mission a noté que la CENI bénéficie de la confiance des parties prenantes au processus électoral. Toutefois, quelques inquiétudes ont été exprimées.

3.1.1. Une CENI qui bénéficie de la confiance des parties prenantes au processus électoral

Dans ses interactions avec les parties prenantes au processus électoral, la Mission a fait plusieurs constats qui traduisent ou indiquent leur confiance dans les capacités de la CENI à organiser des élections crédibles et transparentes.

Le premier constat est relatif à la composition de la CENI. Contrairement à ses devancières, la nouvelle CENI est tripartite. Ses 41 membres proviennent de la majorité présidentielle (17), de l'opposition démocratique (17) et de la société civile (6). Le 41^{ème} membre, le président, est désigné d'accord parties. La présence de la société civile, résultante de l'accord politique du 2 avril 2013 ayant abouti à la mise en place du CNDP, semble constituer pour nombre d'interlocuteurs un gage de crédibilité et de transparence.

Le deuxième constat porte sur les rapports des parties prenantes au processus électoral avec la CENI. En dépit des turpitudes de l'environnement politique, la quasi-totalité des acteurs rencontrés, notamment les acteurs politiques, ont manifesté leur confiance à l'égard de la CENI pour organiser des élections transparentes et apaisées. Les interactions de la CENI avec les acteurs politiques à travers le CNDP ont jusque-là permis de surmonter les rares sources de tension. Aucune hostilité manifeste ou aucun acte tendant à remettre en cause la légitimité de la CENI n'a été relevée ou portée à la connaissance de la Mission. Dans un contexte politique marqué par les suspicions, une telle confiance est de nature à permettre l'organisation d'élections apaisées.

Le troisième facteur qui milite en faveur de la CENI est le temps à elle accordé pour organiser les prochaines élections. Pour tenir les exigences nées de l'introduction de la biométrie dans le système électoral, il a été décidé de remettre à plus tard les élections législatives qui auraient dû se tenir au plus tard en juin 2015¹¹. Ce qui donne à la CENI le temps de réaliser conséquemment son chronogramme.

3.1.2. Les inquiétudes exprimées au sujet de la CENI

Quelques sujets d'inquiétudes ont été exprimés au sujet de la CENI.

¹⁰ Certaines dispositions de cette loi ont été modifiées par la loi no 017/PR/2013 du 25 octobre 2013.

¹¹ Le mandat de la législature actuelle a été prorogé jusqu'à l'organisation de nouvelles élections. Il est à noter que c'est la deuxième législature à voir son mandat prorogée, après la législature de 2002-2006.

- **La composition pléthorique de la CENI** : Nombre d’interlocuteurs ont indexé la composition jugée pléthorique de la CENI. Avec 41 membres aux agendas politiques différents, les risques de blocage ou de dilatoire seront beaucoup plus importants et les consensus difficiles à trouver. Ce qui ne favoriserait sans doute pas la prise de décisions au sein de cet organe de gestion des élections.
- **La faible marge de manœuvres de la CENI** : Cela a été souligné par les uns et les autres comme un sujet d’inquiétude, voire une faiblesse. Indépendante *de jure*, la CENI peine à traduire cette caractéristique dans les faits vis-à-vis de la classe politique en général et du gouvernement en particulier. En effet, la CENI reste une structure essentiellement politique qui pourrait être otage des prismes et antagonismes politiques au détriment d’une gestion plutôt technique du processus. Nombre d’interlocuteurs ont souligné la pression que la CENI subirait de la part de la majorité présidentielle au sujet du kit d’identification des électeurs dans les bureaux de vote¹². Il est donc à craindre qu’une telle situation débouche sur un blocage du processus au regard des postures adoptées par les différents bords politiques. Un autre fait qui traduit la faible marge de manœuvre de la CENI est l’incapacité de cette dernière à élaborer un chronogramme complet des élections près de deux ans après sa mise en place.
- **La vulnérabilité financière de la CENI** : Jusque-là, le financement du processus électoral est assuré par le gouvernement. Si cela peut être considéré comme un acte de souveraineté, il reste que le gouvernement rencontre des difficultés de trésorerie depuis plusieurs mois, ce qui pourrait justement impacter le processus électoral. En d’autres termes, privée de moyens financiers pour exécuter le chronogramme électoral, la CENI aurait du mal à se prévaloir de son indépendance et de son autonomie et pourrait voir sa crédibilité remise en cause et son capital de confiance auprès des parties prenantes au processus électoral entamé.

3.2. Le Bureau Permanent des Elections

Le BPE est une structure administrative et technique permanente qui assiste la CENI dans toutes les opérations liées au processus électoral. En période électorale, le BPE assure le secrétariat de la CENI. En période non électorale, il est chargé de la révision du fichier électoral en s’appuyant sur les services du ministère en charge de l’administration du territoire¹³.

La Mission n’a pu rencontrer les responsables du BPE. Cependant, il ressort des échanges avec les autres parties prenantes, notamment la CENI, que l’implication du BPE à ce stade du processus électoral est somme toute limitée. Il est également à souligner que, sans doute en

¹² Certains interlocuteurs de la Mission ont particulièrement dénoncé les convocations régulières de la CENI par le Président de la République, en dehors des cadres institutionnels, à l’effet de préciser sa position quant au kit d’identification des électeurs dans les bureaux de vote.

¹³ La mise du BPE sous tutelle de fait du ministère de l’administration du territoire constitue l’une des principales faiblesses de cette structure. Elle fait courir à l’institution un risque de politisation.

raison du projet d'introduction de la biométrie, le BPE n'a procédé à aucune révision du fichier électoral depuis les dernières élections.

3.3. Le Conseil constitutionnel et la Cour Suprême

La Mission n'a pas rencontré le CC et la CS. Mais dans ses interactions avec les autres acteurs, notamment les partis politiques et les organisations de la société civile, plusieurs critiques ont été émises tendant à remettre en cause l'indépendance et l'impartialité de ces deux institutions en charge des contentieux électoraux, respectivement des élections nationales (referendum, présidentielle et législatives) et locales (régionales, départementales et municipales). A l'analyse, ces critiques portent davantage sur le mode de désignation des membres du CC et de la CS¹⁴ qui les assujettirait à la majorité présidentielle et sur les critères ou qualifications que devraient satisfaire les membres de ces deux instances.

4. CHRONOGRAMME ET ETAT D'AVANCEMENT DES PREPARATIFS ELECTORAUX

Aucun chronogramme général des élections n'a été établi par la CENI près de deux ans après sa mise en place. Le seul chronogramme mis au point est un chronogramme parcellaire et partiel, articulé essentiellement autour du déploiement des démembrements et de l'enrôlement biométrique des électeurs¹⁵. La mise en œuvre de ce chronogramme rencontre déjà de nombreuses difficultés.

La première difficulté se rapporte à la mise en place des démembrements de la CENI. Après de longues tergiversations avec le CNDP sur le mode opératoire, la CENI a entrepris cette tâche courant février 2015 sur l'ensemble du territoire national. Des informations recueillies par la Mission, il résulte que le processus d'installation des démembrements n'a pas été achevé. Dans de nombreuses régions, la majorité et l'opposition ne se sont pas accordées sur la personnalité du président du démembrement¹⁶. De nouvelles missions étaient prévues courant avril et mai 2015 pour parachever une action qui aurait dû l'être depuis le 15 février dernier.

La deuxième difficulté est relative au recrutement de l'expert devant assister la CENI dans l'enrôlement biométrique des électeurs. L'expert recruté à cet effet par le PNUD a été récusé par le CNDP à l'instigation de l'opposition qui le jugeait très proche de la majorité présidentielle.

Par ailleurs, le projet d'appui au cycle électoral au Tchad (PACET) élaboré par le PNUD tarde à se mettre en place. Le document attend toujours d'être validé. Comme corollaire de ce retard, l'assistance des partenaires techniques se fait attendre et cette situation semble déteindre sur les activités de la CENI.

¹⁴ Voir les articles 153 et 160 de la Constitution

¹⁵ Ce chronogramme a été adopté par la plénière de la CENI en date du 19 janvier 2015.

¹⁶ Il faut noter la difficulté rencontrée par l'opposition pour remplir son quota dans certaines régions, principalement les régions du nord du pays.

5. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES AU PROCESSUS ELECTORAL

La société civile semble se caractériser par une certaine apathie. Sa participation au processus électoral en cours reste somme toute limitée, probablement en raison des incertitudes entourant le calendrier électoral et de la timide mobilisation des partenaires internationaux traditionnels. Pour l'heure, la seule implication de la société civile dans le processus électoral reste limitée à la présence de cette dernière dans la CENI. Toutefois, des stratégies sont en développement en vue du monitoring du processus électoral.

Quant aux partis politiques, la Mission a noté dans ses interactions et à partir des informations recueillies et affinées par ses membres une certaine frénésie. De multiples missions de terrain sont effectuées, à la fois pour mobiliser l'électorat et pour sensibiliser l'opinion nationale sur les enjeux de la biométrie. Pour l'essentiel, la mobilisation des acteurs politiques gravite autour de la biométrie, particulièrement autour de son étendue. En outre, des rapprochements entre les formations politiques et à l'intérieur des blocs – majorité et opposition – apparaissent de plus en plus et traduisent indubitablement des stratégies de positionnement.

La Mission déplore toutefois la focalisation du débat politique sur la question de la biométrie qui semble occulter d'autres aspects importants pouvant contribuer autant à la transparence et à la crédibilité des élections.

6. ASSISTANCE ELECTORALE INTERNATIONALE

L'assistance électoral internationale au processus en cours au Tchad est encore à l'état embryonnaire. La Mission a appris dans ses interactions avec les partenaires internationaux du Tchad que le document de projet d'appui au cycle électoral est en cours de validation. Il résulte des analyses de la Mission d'évaluation des besoins électoraux conduite par le PNUD du 28 février au 4 mars 2014 et semble s'articuler autour de deux axes : appui au cycle électoral et consolidation et renforcement de la démocratie.

Les tentatives de rencontre avec la Délégation de l'Union européenne (DUE) n'ont pas abouti, mais la Mission a appris qu'aucune décision de soutien financier au processus électoral n'avait encore été prise. Toutefois, il est fort probable que l'UE assurera le financement du volet sensibilisation des électeurs.

La Mission a également été informée du soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), lequel sera essentiellement limité à la mise à disposition d'experts électoraux pour une assistance ponctuelle.

La Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) est aussi disposée à apporter son soutien au processus électoral, à condition que les acteurs politiques s'engagent véritablement en faveur d'un processus électoral transparent. Par ailleurs, la DDC entend appuyer les efforts des OSC dans le cadre du suivi des élections.

7. SUR LA REOUVERTURE EVENTUELLE DU BUREAU DE EISA-TCHAD

La plupart des acteurs du processus électoral rencontrés par la Mission ont fait part de leur satisfaction quant au rôle primordial joué par EISA dans le précédent processus électoral. Aussi, ont-ils souligné leur intérêt à bénéficier à nouveau à la fois de son expertise et de son expérience.

Dans le même sens, la Mission a eu des assurances de partenaires techniques et financiers présents sur place quant à une éventuelle collaboration avec EISA pour un appui technique aux acteurs non étatiques impliqués dans le suivi du processus électoral.

Des domaines d'intervention ont été identifiés et exprimés par les interlocuteurs, dans lesquels EISA pourrait aider significativement à la bonne tenue des élections à venir.

Au titre de la CENI :

- Sensibilisation et éducation des électeurs ;
- Formation des membres de la CENI et de ses démembrements ;
- Encadrement des interactions de la CENI avec les autres parties prenantes au processus électoral ;
- Gestion du volet observation électorale, notamment le processus d'accréditation et les interactions avec les OSC accréditées ;
- Appui technique à l'élaboration de divers documents électoraux.

Au titre des partis politiques :

- Formation des cadres locaux des partis politiques et des délégués dans les bureaux de vote ;
- Encadrement technique des jeunes et des femmes désirant briguer un mandat électif ;
- Partage d'expérience en matière de coalitions politiques.

Au titre des OSC :

- Renforcement des capacités des OSC impliquées dans le suivi du processus électoral ;
- Facilitation de la mise en réseau des OSC ;
- Aide à l'élaboration des rapports divers.

Au titre du CNDP :

- Mise en place d'un centre de ressources pour les acteurs politiques ;
- Facilitation de table-rondes des acteurs impliqués dans le processus électoral ;

- Vulgarisation des instruments internationaux, continentaux et régionaux sur les élections, notamment la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, la Déclaration de Brazzaville sur l'appui de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) aux Etats membres.

CONCLUSION

De ses échanges avec les différents interlocuteurs, la Mission retient que le cadre juridique et institutionnel des élections se prête à des élections crédibles. Cependant, le contexte politique est très marqué par les divergences sur l'introduction de la biométrie dans le système électoral. Les antagonismes politiques pourraient affecter considérablement le chronogramme, voire la tenue d'élections inclusives dont les résultats seraient acceptés de tous. Au regard de cette situation, la Mission formule aux différents intervenants les recommandations suivantes comme contribution à la tenue d'élections démocratiques et apaisées.

RECOMMANDATIONS

Aux partis politiques :

La classe politique fait une fixation sur l'utilisation de la biométrie dans la conduite des élections à venir. La crispation du climat politique qui en résulte pourrait déboucher sur des tensions pré-électorales, voire post-électorales. En vue de le décrisper, la Mission recommande aux acteurs politiques de prendre des mesures suivantes:

- Initier un cycle de discussions sous l'égide du CNDP et des partenaires techniques et financiers pour préciser l'étendue de la biométrie. De telles discussions pourraient permettre de passer en revue une panoplie d'options susceptibles d'éclairer un choix éventuel ;
- Privilégier les canaux légaux et institutionnels de dialogue afin d'éviter toute surenchère pouvant entraîner des dérapages politiques aux conséquences imprévisibles ;
- Œuvrer en vue d'un processus électoral inclusif par des échanges réguliers et un appui accru à la CENI.
- Eduquer et mobiliser leurs militants pour participer au recensement électoral
-

A la Commission Electorale Nationale Indépendante :

Au regard du contexte politique marqué par les suspicions et les désaccords de plus en plus ouverts, la Mission recommande à la CENI de :

- Formaliser des rencontres d'information et d'échanges avec les autres parties prenantes au processus électoral, notamment les partis politiques dans le cadre du CNDP ;
- Initier, en collaboration avec les organisations de la société civile et les médias, un programme conséquent d'information et de sensibilisation des électeurs sur les enjeux du processus électoral en cours et sur leur mobilisation pour des élections apaisées et transparentes ;
- Faire des choix forts face aux débats sur la biométrie, à la fois pour affirmer son indépendance et pour l'inclusivité et la crédibilité du processus électoral ;
- Jouer pleinement son rôle de garant de l'application des lois électorales.

Aux organisations de la société civile

La Mission recommande aux OSC de :

- Développer des synergies dans leurs interventions pour plus d'efficacité ;
- Jouer pleinement leur rôle de suivi non partisan de la vie politique ;
- Faire des propositions argumentées pour alimenter les réformes éventuelles ;
- S'investir dans des actions de sensibilisation et d'éducation des électeurs pour une participation inclusive au processus électoral ;
- Travailler à renforcer les acquis démocratiques et prévenir tout dérapage à travers des initiatives de médiation et de plaidoyer auprès des acteurs politiques ;
- Envisager une observation électorale sur le long terme en suivant l'ensemble des activités du cycle électoral.

Aux partenaires techniques et financiers

Les tergiversations politiques au sujet de la biométrie et l'absence de réaction de la CENI s'expliquent en partie par l'absence d'une assistance technique susceptible d'aider à orienter le débat. Aussi, la Mission recommande-t-elle aux partenaires techniques et financiers de :

- Fournir à la CENI un appui technique plus accru au regard de son manque d'expérience dans l'utilisation des techniques biométriques, notamment par la mise à disposition d'experts électoraux confirmés et acceptables par la partie nationale ;
- Soutenir le dialogue et la concertation politique afin de renforcer la fluidité du processus électoral et aider à lever d'éventuelles hypothèques ;
- Soutenir les efforts de mise en réseau des OSC impliquées dans le suivi du processus électoral ;
- Finaliser et signer le document du Projet d'appui au cycle électoral, mobiliser les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des axes prioritaires d'assistance électorale ;

- Contribuer à une capitalisation des acquis en facilitant une évaluation du processus électoral par les différentes parties prenantes.

Au gouvernement

Dans le souci de contenir le contexte politique relativement tendu, la Mission recommande au Gouvernement de :

- Privilégier les concertations politiques sur les questions en débat relativement au processus électoral ;
- Préserver l'indépendance et l'autonomie de la CENI en vue d'élections inclusives, transparentes et apaisées ;
- Revoir le cadre juridique et institutionnel des élections à l'épreuve des années de pratiques électorales au Tchad et y apporter les ajustements nécessaires, notamment en rapport avec la permanence de la CENI ;

LISTE DES PERSONNES ET INSTITUTIONS RENCONTREES

Organisation	Noms et prénoms	Qualité
CENI	ROYOUMBAYE Jean-Pierre	Président
	ABAKAR HAGGAR	Vice-Président
	MBAIGOTO Jules	Trésorier General
	GONDJE	Trésorier Adjoint
CIEL	ABDERAMANE GOUSSOUMIAN	Porte-parole
	WARKASSIA LI-IRIMA	Membre
	MEKONDO Sony	Membre
	PAFING GUIRKI	Membre
ONIPED/APLFT	LARLEM Marie	Porte-parole
PDPT/CCPOD	DJIMET BAGAOU Clément	Président
UNDR	SALEH KEBZABO	Président
	Max KEMKOYE MAGUERGES	SN à la communication et aux relations extérieures
CNDP	GOLHOR ALI Gabriel	Président
	KRAM Abel	Rapporteur
Coopération Suisse	DJO NARMBAYE	Chargé de programme
	BEGUY RAMADJI Angèle	chargée de programme
PNUD	BEDOUM ALLASSOUM	chargé de programme Gouvernance
	NGARALBAYE Monique	chargée de programme